

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1160

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 82

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« IV. – 1° Le tableau du second alinéa du 4° du I de l'article L. 950-1 du code de commerce est ainsi modifié : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.